



les équipes qui reçoivent

P1 à Renage	P2 à ST Savin	P3 à ST Jean Bournay
FURE MORGE	ST SAVIN	ST J. DE BOURNAY/CULIN 1
FCG/US2PONTS	VIENNE	SUD GRESIVAUDAN 1
BOURGOIN	VOIRON/VOREPPE 1	PT DE CHERUY/AVENIR XV 1

P4 à Beaurepaire	P5 à St Savin	P6 à La Mure
BEAUREPAIRE	VALLON DE LA TOUR	CSGB/RCG 1
COTE D'AREY/RCR/AMPUIS 1	ST SAVIN 2	LA MURE
LA COTE ST ANDRE 1	BIBS	ECHIROLLES
	COTE D'AREY/RCR/AMPUIS 2	VIZILLE/VAULNAVEYS

P7 à St Jean Bournay	P8 à Seyssins	P9 à Grenoble UC D.Universitaire
ST J. DE BOURNAY/CULIN 2	SEYSSINS 1	GUC
SMH RUGBY	RC CHARTREUSE NERON	FONTAINE
SUCCIEU	VIF/MONESTIER	JARRIE

P10 (jeu à X à Pt de Cheruy)	P11 (jeu à X) à Seyssins	
PT DE CHERUY/AVENIR XV 2	SEYSSINS 2	*FURE MORGE =Tullins Renage Moirans
VIENNE 2	RCTP	* RCR = RC Rhodanien (St Clair du Rhone)
BOURGOIN 2	CSGB/RCG 2	* SUD GRESIVAUDAN = Vinay/St Marcellin
BEAUREPAIRE 2	SUD GRESIVAUDAN 2	* CSGB = Gresivaudan Belledonne (Villard Bonnot)
VOIRON/VOREPPE 2	LA COTE ST ANDRE 2	* RCG = RC Gresivaudan (Montbonnot)
4 matchs de 15 mn	4 matchs de 15 mn	* SMH Rugby = St Martin D'Hères

* AVENIR XV = La Verpillière

* RCTP = Le Touvet Pontcharra

Rappel des documents obligatoires

Classeur des licences 2018/2019

Fiche de présence datée et signée par le référent M14

Fiche récapitulative des passeports fournis par le CD38

Jeu à XV en poule de 3 3 matchs	L'équipe 1 est l'équipe qui reçoit 1 contre 2 puis 1 contre 3 puis 2 contre 3
Jeu à XV en poule de 4 4 matchs	L'équipe 2 est l'équipe qui reçoit 1 contre 3 puis 2 contre 4 puis 2 contre 3 puis 1 contre 4

Equipe à X : 15 joueurs maximum sur la feuille de match

Règle Passage en force :

Un joueur porteur du ballon ne doit pas percuter volontairement un adversaire arrêté

Sanction : Coup Franc

résultats à scanner à :

jdcoubetergue@hotmail.fr

Jean Didier : 06 89 30 83 41

Le club organisateur doit envoyer par courrier la feuille de match et les feuilles de présence à :

Maison de l'OVALIE 15, Allée du pré de l'eau 38330 MONTBONNOT ST MARTIN

